

CELUI QUI PLOMBE vos CONDITIONS de TRAVAIL !

L'article L.4121-1 du code du travail mentionne : « **L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs...** »

Au sein de l'hôpital Sainte Périne, cette mission revient au directeur des ressources humaines du groupe HUPIFO.

Malheureusement, c'est également au même directeur des ressources humaines du groupe hospitalier **qu'il revient de tenir les cordons de la bourse y compris en matière de dépenses.**

Voilà qui pourrait ressembler à un mélange des genres !

Mister T. a décidé de faire des économies en sacrifiant délibérément les conditions de travail des personnels soignants de l'hôpital Sainte Périne.

Comment ? Tout simplement en mettant **une énorme pression sur les personnels présents qui vont payer** pour leurs collègues qui se mettront en congé de maladie.

Ainsi, lorsqu'un agent est absent, il ne sera pas tout de suite remplacé avant au moins trois jours. Il ne sera plus fait appel (sauf cas désespéré) à des sociétés d'intérim.

La communauté médicale s'est émue de la situation des effectifs infirmiers et aides-soignants et a tenté, lors d'une réunion en date du 7 juillet 2015, en vain d'alerter le directeur des ressources humaines sur la dégradation de la qualité et de la sécurité des soins à court et à moyens termes avec de telles mesures.

Malheureusement sans aucun succès, il leur a été répondu que le groupe hospitalier était déficitaire, **qu'il y a trop d'agents en arrêt de maladie** que les cadres devraient en urgence revoir les organisations du travail.

Le plan d'austérité de Mister T. va peser lourdement sur les conditions de travail qui va se dégrader !

Remarquons au passage, **le silence assourdissant de la directrice des soins** qui semble s'être rangée du côté du plan d'économies imposés aux personnels hospitaliers.

Le 3 septembre 2015, le directeur du groupe hospitalier présentera devant le comité technique local d'établissement (CTLE) et les organisations syndicales, **le projet médical** 2015-2019 et **le projet de soins** 2015-2019.

Ces projets institutionnels engageront les différents établissements du groupe hospitalier HUPIFO **pour une durée de quatre ans.**

Le directeur des ressources humaines a également élaboré le projet social et professionnel (PSP) 2015-2019 constitué de plusieurs fiches dont certaines ont pour objet **la qualité de vie au travail !!!**

Devant le plan d'économies imposé par la direction du groupe hospitalier, **les représentants SUD Santé voteront contre ces projets** sans aucun état d'âme.

OSER DIRE NON !

17 Juillet 2015

SUD Santé AP-HP

Hôpital Paul Brousse - Pav. J.J. Rousseau - 12-14, av. Paul Vaillant Couturier - 94 804 Villejuif Cedex
tél : 01 45 59 35 01 / courriel : sudsante.aphp@sap.aphp.fr / site : sudsanteaphp.fr / facebook-twitter
Membre de l'Union syndicale Solidaires